

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie. La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

nacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

logie et Biologie :

Une facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ue :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ocation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de séductions.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

Le radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

die et Affection Longue Durée ALD et ALC :

Une déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Déclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Alial Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Alial Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-488523

N° 81031

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e) : L 1982 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : HAYAT Moulaf Date de naissance : 18/02/63

Adresse : Devant

Télé : Total des frais engagés : 420,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : PR. LASRY Fatine

6, Avenue Pédia Générale, Ain Taouite, Casablanca

Appart. 8 - Bourgogne

19 EIV 2009

Date de consultation : Nom et prénom du malade : HAYAT ou SSAMA Age :

Lieu de consultation : Lui-même Conjoint Enfant

Notre de la maladie : Syndrome neph

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : C 1982 Le : 16/01/2019

Signature de l'adhérent(e) : HAYAT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes	
de 16/11/2015 (hors)	(200,00	INP : 0910314A	

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Chet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture <i>Appr. Chir.</i>

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Chet et signature du atoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
	16/11/19	B62	105,40
	17/11/19	B30	65,20

Professeur Fatine LASRY

Professeur en Pédiatrie
Spécialiste des Maladies de Nouveau-né
Nourrisson et de l'enfant
Néphrologie pédiatrique



الدكتورة فاتن العسرى

أستاذة في طب الأطفال
إختصاصية أمراض الأطفال والرضع

16 Novembre 2019
Casablanca, le :

HAYAT Oussama

- Protéinurie de 24 H

Pr. LASRY F.
Pédiatrie Générale - Néphrologie
6, Avenue Aïn Jaoujt Casablanca
Appt 4^e étage

CLINIQUE DES MALADIES
DES HOPITALISÉS & CHIRURGIENNES
3, Rue du Colonel 6025 - Casablanca
Tél. 0522 20 35 35 / 0522 21 66 74

INPE 091034728 / Patente 35691322 / CNSS 4259306 / IF 15218001 / ICE 001918488000085

6, Bd. Aïn Taoujta - 4^{ème} étage - Bourgogne - Casablanca

Tél.: 0522 20 20 93 - GSM : 0661 45 35 35 - E-mail : lasryfatin@hotmail.com

Site web : www.lasry-fatine.com

Professeur Fatine LASRY

Professeur en Pédiatrie
Spécialiste des Maladies de Nouveau-né
Nourrisson et de l'enfant
Néphrologie pédiatrique



أستاذة فاتن العسري

أستاذة في طب الأطفال
اختصاصية أمراض الأطفال والرضع

Casablanca, le :

2 Novembre 2019

16/11/2019

Pr. LASRY Fatine
Pédiatrie Générale - Néphrologie
6, Avenue Aïn Taoujoute, 4^e étage
Appt 8 - Bourgogne - Casablanca

- urée- créatinine

Pr. LASRY Fatine
Pédiatrie Générale - Néphrologie
6, Avenue Aïn Taoujoute, 4^e étage
Appt 8 - Bourgogne - Casablanca

Pr. LASRY Fatine
Pédiatrie Générale - Néphrologie
6, Avenue Aïn Taoujoute, 4^e étage
Appt 8 - Bourgogne - Casablanca

LABORATOIRE CENTRE DE BIOLOGIE DES HÔPITAUX CBH
3, rue du Colonel Gros (Caïd Najem) Quartier des Hôpitaux 20100 Casablanca
Tél : 05.22.20.35.35/05.22.27.66.74 Fax : 05.22.20.35.15
Patente : 36332437 I.F. : 40288423 CNSS : 8036726
N° ICE : 0017 10887 0000 07 Code INPE: 093062362



FACTURE No : 134284

Casablanca, le : 16/11/2019

Analyses effectuées le .. : 16/11/19
Sur prescription du : Dr LASRY Fatine

Identité Patient : Mr. HAYAT OUSSAMA
Code Patient : 29399

BILAN :

1 U	UREE PLASMATIQUE	B 30
2 CR	CREATININE PLASMATIQUE	B 30

TOTAL B : 60

TOTAL HN : 0

0

MONTANT : 105,40 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : 105,40 DH

Dr Maha BENKIRAN
Pharmacien Biologiste
Centre de biologie des hôpitaux casablanca
Tél: 0522 20 35 35 - 0662 38 03 39



LABORATOIRE CENTRE DE BIOLOGIE DES HÔPITAUX CBH
3, rue du Colonel Gros (Caïd Najem) Quartier des Hôpitaux 20100 Casablanca
Tél : 05.22.20.35.35/05.22.27.66.74 Fax : 05.22.20.35.15
Patente : 36332437 I.F. : 40288423 CNSS : 8036726
N° ICE : 0017 10887 0000 07 Code INPE: 093062362



FACTURE No : 134402

Casablanca, le : 18/11/2019

Analyses effectuées le .. : 18/11/19
Sur prescription du : Dr

Identité Patient : Mr. HAYAT OUSSAMA
Code Patient : 29399

BILAN :

1 PT24 PROTEINURIE DE 24 H (en mg/24H) B 30

TOTAL B : 30

TOTAL HN : 0

0

MONTANT : 65,20 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de : 65,20 DH

Dr M'hamed BENKIRAN
Réservation Biologiste
Centre de biologie des hôpitaux casablanca
Tél: 0522 20 35 35 - 0662 38 03 39
ENTRE DE BIOLOGIE
DES HÔPITAUX « CBH »
3, Rue du Colonel Gros - Casablanca
Tél: 05 22 20 35 35 / 05 22 27 66 74
Fax: 05 22 20 ...

مركز المستشفيات للتحاليل الطبية
Centre de Biologie des Hôpitaux

Prélèvement à domicile sur rendez-vous
Ouverture : Tous les Jours de 7 h à 19 h - Samedi de 7 h à 15 h



Dr Malika BENKIRAN
Pharmacien Biogiste

- Analyses Médicales
- Biologie Spécialisée
- Procréation Médicalement Assistée

EXAMEN du : 16/11/19 à 10h18

Edité le : 16/11/19 à 12h16

Mr. HAYAT OUSSAMA

Patient 29399 Né(e) le 21/09/2001

Dr. LASRY Fatine

Prélèvement effectué au Laboratoire

Page : 1 / 2

IONOGRAMME SANGUIN

NORMES

ANTECEDENTS

UREE 0,43 g/L (N : 0.15 à 0.50) 01/06/19 : 0.42
7,14 mmol/L
(Méthode cinétique en 2 points sur COBAS 6000 - ROCHE)

CREATININE 6,49 mg/L (N : 6.7 à 11.7) 01/06/19 : 5.29
57,11 µmol/L
(Réaction enzymatique, standardisée ID/MS sur COBAS 6000 - ROCHE)

ESTIMATION DE LA CLAIRANCE DE LA CREATININE PAR LA FORMULE DE CKD-EPI
(CKD-EPI : Chronic Kidney Disease - Epidemiology)

FORMULE DE CKD-EPI 142 mL/min/1.73m² 01/06/19 : 155

Recommandations selon Clinical Practice Guideline KDIGO 2012

Les Valeurs Normales rapportées à la surface corporelle d'un Adulte (SC : 1.73 m²) :

STADE CKD-EPI	RESULTAT (mL/min/1.73m ²)
I	>ou= 90
II	60-89
III	30-59
IV	15-29
V	< 15

Dr MALIKA BENKIRAN

Dr Malika BENKIRAN
Pharmacien Biogiste
Centre de biologie des hôpitaux casablanca
Tel: 0522 20 35 35 - 0662 38 03 39

EXAMEN du : 16/11/19 à 10h18
Édité le : 16/11/19 à 12h16

Mr. HAYAT OUSSAMA

Patient 29399 Né(e) le 21/09/2001
Dr. LASRY Fatine

Prélèvement effectué au Laboratoire

Page : 2 / 2

Les formules d'estimation ne remplacent pas la mesure du DFG par méthode de référence et ne sont pas validées pour :

- les patients de type non caucasiens
- les patients âgés de plus de 75 ans
- les patients de poids extrême ou dont la masse musculaire est élevée ou faible
- les patients dénutris ou ayant une alimentation pauvre en protéines animales

Dr MALIKA BENKIRAN


Dr Malika BENKIRAN
Pharmacien Biologiste
Centre de biologie des hôpitaux Casablanca
Tel: 0522 30 35 35 - 0662 38 03 39